

## CAPD du 25 mars 2013

### Présents :

- DASEN
- Secrétaire Général
- IEN (Mme Carlux, Mme Dumont, M Faure)
- Division du personnel
- Représentants du personnel : SNUipp-FSU (Sophie Marsan, Claire Van Theemst, Julien Barbet, Emeric Burnouf), SE-UNSA (Dominique Banyik, Jean-Luc Perrier, Patrick Sanudo)

### Ordre du jour :

- Approbation des règles du mouvement
- Personnels concernés par une mesure de carte scolaire
- Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école
- Intégration dans le corps des PE
- Circulaire temps partiel
- Questions diverses

### Approbation des règles du mouvement :

#### - **Modification de la bonification enfants :**

Le barème de cette bonification est modifié. Les enfants de moins de 20 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2013 sont pris en compte : 2 points pour le premier enfant, 0,5 point par enfant supplémentaire.

POUR : 10 (administration, SNUipp, SE)

#### - **Mise en place d'une notification préalable de participation au mouvement (demande du SE-UNSA).**

POUR : 2 (SE)

CONTRE : 5 (administration)

ABSTENTION : 3 (SNUipp)

#### - **Remplacer le classement des candidats à l'issue de l'entretien pour les postes à profil par un simple avis favorable/défavorable.** C'était l'ancienne procédure, c'est celle qui prévaut pour la liste d'aptitude aux fonctions de directeur. Tous les candidats ayant obtenu un avis favorable sont ensuite départagés au barème.

POUR : 5 (SNUipp, SE)

CONTRE : 5 (administration)

La DASEN ne retient pas notre demande.

#### - Les postes de maîtres formateurs vacants à l'issue du premier mouvement ne font pas l'objet d'un appel à candidature ultérieur. Le SE-UNSA demande de **revenir au dispositif des « faisant fonction » pour les postes de MF**. L'administration n'y est pas opposée mais attend d'en savoir plus sur les nouvelles modalités de la formation initiale.

- Le SE-UNSA demande la **suppression des vœux géographiques lors de la seconde phase du mouvement**. Ces vœux ne servent pour le troisième mouvement que dans le cas où les personnels sans poste n'ont pas pu être contactés par l'administration pour recueillir leur vœux précis. Le SNUipp-FSU s'était fermement opposé au projet des vœux géographiques qui devait permettre à l'administration de supprimer les phases 2, 3 et 4 du mouvement en procédant à des affectations automatiques. L'administration avait reculé en revoyant l'impact de ces vœux géographiques. Dans le cas exceptionnel où un candidat ne serait pas joignable pour le 3<sup>ème</sup> mouvement, nous préférons que celui-ci soit affecté selon ses vœux géographiques plutôt qu'arbitrairement.  
POUR : 2 (SE)  
CONTRE : 8 (administration, SNUipp)
- Le SE-UNSA demande la **prise en compte des enfants à naître pour le mouvement** (certificat de grossesse à l'appui).  
POUR : 2 (SE)  
CONTRE : 5 (administration)  
ABSTENTION : 3 (SNUipp)
- Chaliers/Ruynes : il est mentionné en annexe de la circulaire mouvement que les élèves du cycle 3 de Chaliers sont scolarisés à Ruynes. Comme nous l'avons fait en CTSD, le SNUipp rappelle que ce fonctionnement n'a rien d'officialisé. Il n'y a pas d'existence administrative d'un RPI Chaliers/Ruynes. La DASEN accepte de retirer cette information, Ruynes et Chaliers ne sont pas en RPI.
- Le SNUipp demande le retour à l'ancienne modalité de publication des résultats du 1<sup>er</sup> mouvement : à l'issue de la CAPD dans le respect des instances paritaires. La DASEN n'y est pas défavorable mais souhaite disposer d'un temps supplémentaire pour y réfléchir.
- La DASEN souhaite « bloquer » un poste se libérant sur le RPI Junhac/Aubespeyre (départ en retraite). Une mesure de carte scolaire serait envisagée avant la rentrée 2013 (retrait d'un demi poste). Le SNUipp ironise sur cette anticipation : faire figurer 4 postes au lieu de 3 pour l'école de Ruynes dans le catalogue des postes ? La DASEN dit avoir entendu notre allusion...
- **Calendrier mouvement départemental :**
  - Ouverture du serveur : **vendredi 29 mars**
  - Fermeture du serveur : **jeudi 11 avril**
  - CAPD : **mardi 28 mai**

#### **Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école :**

21 demandes, 18 avis favorables, 3 avis défavorables.

#### **Intégration d'instituteurs dans le corps des PE :**

1 demande cette année. L'administration ne dispose pas de moyens mais va solliciter le ministère pour l'octroi d'un moyen inutilisé dans d'autres départements comme elle l'avait fait par le passé. Il reste sept instituteurs dans le Cantal.

#### **Formations CAPA-SH :**

L'administration dispose de deux moyens de formation. 6 candidatures en option D.

Les critères de classement :

- 1 – enseignant occupant déjà un poste spécialisé
- 2 – antériorité de la demande
- 3 – AGS

Une de ces demandes a été formulée par une collègue occupant un poste de brigade mais en remplacement sur un poste spécialisé pour l'année complète. L'administration accepte de considérer cette collègue au même titre qu'un enseignant occupant un poste spécialisé.

### Temps partiel

Les organisations scolaires à 4,5 jours cohabiteront en 2013-2014 avec les organisations à 4 jours. C'est une nouvelle donne pour l'octroi des temps partiels. Un long débat s'installe sur l'écriture de la circulaire. Pour le SNUipp et le SE la semaine à 4,5 jours est l'occasion de remettre en place massivement le temps partiel à 80%. En effet, l'administration devra décharger ponctuellement (tous les 15 jours) les directeurs en  $\frac{1}{4}$  et en  $\frac{1}{2}$  décharge. Elle doit aussi décharger 2 jours les directeurs des écoles de moins de 4 classes. C'est l'occasion « d'absorber » les  $\frac{1}{2}$  journées dues par les enseignants à 80%.

L'administration s'engage à modifier l'écriture de la circulaire proposée en projet pour répondre à nos interventions.

### Questions diverses :

#### - **Bilan du poste de psychologue scolaire départemental (SNUipp) :**

Sans surprise, la DASEN et l'IEN ASH dressent un bilan ultra-positif de ce poste créé l'an passé sur les cendres du poste de psychologue de Tivoli. Les psychologues pas assez nombreux ? Débordés ? Sans frais de déplacement ? Non renouvelés lors des futurs départs en retraite ? Pour l'administration, ces questions ne semblent pas préoccupantes. Tout va bien.

#### - **AVS-co en CLIS et ULIS (SNUipp) :**

Le SNUipp demande le retour au temps plein pour les AVS-co. La DASEN affirme que « la réponse correspond aux besoins » et qu'il s'agit « d'un simple problème d'organisation ». Là encore, tout va bien.

#### - **Taux de satisfaction historiquement faible pour les permutations informatisées (SE-UNSA) :**

La DASEN répond par ces mots : « on fait au mieux ». Le SE demande la plus grande souplesse possible sur les phases manuelles en compensation.

Le SNUipp remarque qu'il s'agit d'un problème de fond qui ira en s'accroissant si rien n'est anticipé. Le Puy de Dôme gagne chaque année en attractivité (2<sup>ème</sup> département le plus attractif de France) comme la plupart des départements urbains. Le Cantal évolue à l'inverse.

Le SNUipp demande que soient renforcées les antennes IUFM rurales (Cantal, Allier). Les jeunes enseignants ne veulent pas venir exercer dans le Cantal, ils le voudront encore moins s'ils n'y sont plus formés.

La DASEN nous indique que ces problématiques seront sur la table de futurs travaux et réflexions académiques.

Le SE intervient en fin de CAPD sur le document reçu vendredi 22 mars dans les écoles sur la future organisation de la semaine scolaire. Plusieurs points posent problème dans ce document :

- Tâche lourde à accomplir avant le 12 avril,
- L'organisation et la mise en place des APC ne relèvent pas de la contractualisation tri-annuelle de la semaine à 4,5 jours. La question est donc prématurée.
- L'administration ne valide en rien la place et le contenu des temps d'activités péri-scolaires (TAP) qui est de la responsabilité des communes.

La discussion et les échanges s'animent...

Nous retenons l'idée que ce document n'est qu'un modèle, un schéma de réflexion qui n'a pas à être complété de manière exhaustive. **Notre position** : ce document est à remplir si vous le souhaitez et si vous estimez qu'il apportera des informations complémentaires à celles communiquées par la municipalité à la direction académique. C'est notamment le cas si vous êtes en désaccord avec l'organisation envisagée par votre maire.

Le SE demande du temps de décharge pour les équipes pour la réflexion et la mise en place de l'APC. La DASEN et les IEN indiquent que ce temps de décharge ne sera pas systématique mais qu'ils essaieront de répondre aux demandes des équipes.

Nous clôturerons ce compte-rendu en vous indiquant que le SNUipp-FSU 15 vient d'actualiser et de remettre en ligne sur son site la carte interactive des écoles et le formulaire « Je libère mon poste (peut-être...) ». A vos claviers.

*Vos représentants SNUipp-FSU 15 en CAPD  
Sophie Marsan, Claire Van Theemst, Julien Barbet et Emeric Burnouf*

